



David Lisnard

Maire de Cannes et président de l'Association des maires de France

David Lisnard est maire de la ville de Cannes depuis 2014. Président de l'Association des maires de France (AMF) depuis 2021, il nous partage sa vision de la forêt et des défis auxquels elle fait face.



David Lisnard. DR.

Le territoire hexagonal est boisé à 30 %, dont 75 % par de la forêt privée appartenant à près de 3,5 millions de familles de forestiers. Quels sont, selon vous, les principaux défis que nos forêts doivent relever dans les années à venir ?

Nous avons plusieurs défis à relever.

Actuellement, le monde entier a les yeux rivés sur la rénovation de Notre-Dame, à Paris. C'est l'occasion de démontrer combien le bois permet de réaliser des prouesses architecturales que même les matériaux les plus modernes ne permettent pas. Il

y a aussi, derrière l'usage du bois, des savoir-faire français que l'on se transmet de génération en génération, ou à travers le compagnonnage, dans la fabrication des meubles notamment. Derrière cela, il y a nos forêts et nos forestiers. Des arbres plantés par les générations passées pour les générations d'aujourd'hui, qui elles-mêmes plantent des arbres pour les générations futures...

Notre premier défi doit être de retrouver les industries de première et seconde transformation, qui maillaient notre territoire. Malgré les multiples essences présentes dans nos forêts et le talent de nos artisans, la balance commerciale de la filière bois est déficitaire. Renverser cette tendance nécessite de retrouver un environnement favorable aux entrepreneurs : moins de bureaucratie, moins de normes, moins de textes, moins de charges et plus de liberté d'entreprendre.

Mais la forêt, c'est aussi une formidable pompe à carbone. Entre ceux qui nous expliquent que l'absorption de CO₂ nous permettrait de ne rien changer à nos habitudes et ceux qui incitent à diminuer drastiquement nos émissions de CO₂, peut-être devrions-nous envisager d'utiliser le vivant pour capter le CO₂ et le stocker.

Planter des arbres et utiliser l'énergie du soleil pour les faire

grandir, c'est stocker du CO₂... Une étude envisage le reboisement de 900 millions d'hectares sur la planète qui ne sont ni urbanisés ni cultivés, pour fixer et stocker le CO₂ émis par les hommes. Tout cela me semble prometteur et porteur d'avenir. La « sobriété » ne suffira pas à régler le problème du climat. En 2023, alors que les émissions de GES¹ ont diminué en Europe et aux États-Unis, elles ont augmenté en Chine et en Inde. La mobilisation du vivant, à côté d'une sobriété raisonnable, peut nous permettre de retrouver l'équilibre souhaité par les accords de Paris. C'est le second défi de la forêt, mais celui-là est planétaire. La France peut, sur ce sujet spécifique, développer une ambition diplomatique en se basant sur les savoir-faire et les réussites de nos forestiers en matière de gestion durable.

La forêt est résiliente mais vulnérable.

Comment verriez-vous l'accompagnement des territoires ruraux pour sa bonne gestion et son adaptation progressive au changement climatique ?

La meilleure façon d'aider la forêt est de multiplier les usages du bois comme on a su le faire dans



l'Histoire et dans nos histoires familiales. À Cannes, nous investissons, par exemple, dans un réseau de chaleur alimenté par de la biomasse pour remplacer des chaufferies gaz dans le quartier de la Frayère (4 400 personnes). Il utilisera des déchets verts issus principalement du département et du bois (plaquettes forestières) provenant de forêts des Alpes-Maritimes, du Var et des Alpes-de-Haute-Provence. Ce bois – prélevé dans des forêts gérées durablement, avec des coupes planifiées sur des dizaines d'années – est, en effet, une ressource renouvelable disponible localement, qui permet de réduire la consommation d'énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, élément non négligeable au vu du contexte actuel au profit du pouvoir d'achat des usagers : le prix de vente du bois est très peu dépendant de la spéculation, ce qui le rend beaucoup plus stable que les énergies fossiles dont le coût est encore amené à augmenter.

Enfin, je suis un ardent défenseur du principe de pollueur-payeur. Quand on parle de climat, le principe du pollueur-payeur, c'est la taxe carbone, payée par ceux qui émettent du CO₂. Mais cela ne fonctionne que si elle est effectivement versée à ceux qui fixent du CO₂, au rang desquels il y a les forestiers.

Multiplication des usages, d'une part, pour redonner de la valeur aux bois. Industrialisation pour le transformer. Rechercher et innover, pour investir dans l'avenir. L'ensemble cofinancé de manière vertueuse, avec un juste retour de la taxe carbone à ceux qui fixent le carbone ou permettent d'économiser les énergies fossiles, en France et dans le monde... Il me semble que nous tenons là une boucle vertueuse source de développement, d'entente cordiale, et d'action efficace pour le climat et la biodiversité.



Antibes (Alpes-Maritimes). Bernard Petit © CNPF

La filière forêt-bois est porteuse de multiples activités et perspectives qui sont de plus en plus contraintes par des réglementations européennes, nationales ou locales « hors-sol ». Comment simplifier le millefeuille administratif et éviter les injonctions contradictoires ?

Cet empilement de réglementations est dévastateur, dans tous les domaines. Les injonctions contradictoires dont vous parlez sont souvent, au départ, des bonnes intentions, mais elles sont aussi le symptôme d'une méconnaissance totale de ce qui se passe sur le terrain.

Quand nos parlementaires produisent des lois, nos bureaucraties, « autorités », « agences », et « hauts conseils », produisent les règlements qui les contredisent, et vice versa.

En dix ans, par exemple, le Code de l'environnement est passé de 100 000 mots à un million de mots en imposant des démarches administratives préalables ! Il faut briser cette spirale infernale.

Pour simplifier tout cela, je propose plusieurs choses :

- d'abord, instaurer enfin une vraie subsidiarité ascendante qui donne la priorité au terrain ;
- réserver nos lois et directives aux grands principes plutôt qu'à la définition de modalités chronophages et coûteuses qui font oublier les finalités de l'action ;
- créer un climat de confiance plutôt que de défiance, des contrôles *a posteriori* et non *a priori* et sanctionner l'abus plutôt que de limiter l'usage ;
- enfin, proposer un cadre législatif, fiscal et réglementaire stable qui facilite la prise de risque entrepreneuriale.

Propos recueillis par la rédaction

1. Gaz à effet de serre.